

Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 487/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Ettendorf

7. Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Création d'un budget annexe « Zone d'Activités Ouest Hochfelden »

Le Président rappelle que par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un appel à candidature pour un mandat d'aménagement de la Zone d'Activités Ouest de Hochfelden. Un candidat sera vraisemblablement retenu dès le mois de janvier 2019.

Sans aucun doute, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn effectuera les premières dépenses en 2019 et s'agissant d'une opération immobilière, il y a lieu de créer un budget annexe avec suivi trimestriel des ajustements de TVA.

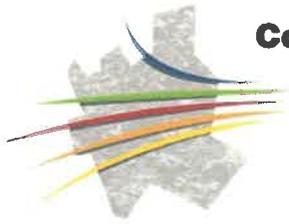
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création au 1^{er} janvier 2019 du budget annexe dénommé « Zone d'Activités Ouest Hochfelden ».
- **PRÉCISE** que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2019 de ce budget annexe.
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Trésorier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20181220-DCC487-12-2018-
DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 488/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Ettendorf

1. Commande publique

1.3 - Conventions de mandat

Projet de construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un accueil périscolaire - secteur Nord

Le Conseil Communautaire,

VU la politique de développement des équipements structurants du territoire menée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 novembre 2017 décidant de lancer l'étude de faisabilité (tranche ferme) pour la création d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un accueil périscolaire - secteur Nord sur le ban communal d'Alteckendorf et de confier cette mission au Bureau MP Conseil sis 5 rue de Berne à Schiltigheim pour un montant de 6 460 € HT ;

VU le marché signé avec MP Conseil sis 5 rue de Berne à Schiltigheim en date du 10 novembre 2017 pour la réalisation des études de faisabilité, de programmation et l'accompagnement pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Groupe Scolaire Intercommunal et d'un accueil périscolaire - secteur Nord pour un montant total de 19 480 € HT, réparti comme suit : 6 460 € HT (tranche ferme), 5 520 € HT (tranche optionnelle n° 1 : programme) et 7 500 € (tranche optionnelle n° 2 : choix du maître d'œuvre) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 août 2018 portant modification de ses statuts par la prise de compétence scolaire pleine et entière à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU les délibérations des Communes d'Ettendorf en date du 26 novembre 2018, d'Alteckendorf en date du 3 décembre 2018, de Grassendorf en date du 7 décembre 2018 et de Minversheim en date du 10 décembre 2018 approuvant le choix définitif du site pour la construction du Groupe Scolaire intercommunal Nord sur le ban d'Alteckendorf et mandatant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en tant que Maître d'ouvrage pour lancer la procédure de programmation ;

Et après en avoir délibéré,

- **RETIENT** le site d'implantation du futur Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire sur la **Commune d'Alteckendorf**, conformément à l'étude de faisabilité du Bureau MP Conseil et cadastré comme suit :

Ban de la Commune d'Alteckendorf

Section 24 parcelles n° 94, 95, 96, 97 et 110 d'une emprise foncière totale de 1,78 hectares.

- **DÉCIDE** de lancer, dans les meilleurs délais, la **tranche optionnelle n° 1 - programmation** du marché avec le Bureau MP Conseil.
- **CONFIRME** cette mission au **Bureau MP Conseil** sis 5 rue de Berne à Schiltigheim pour un montant de **5 520 € HT.**
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat avec le Bureau MP CONSEIL et toute pièce s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. J. J.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMUNTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA JOBN' around the perimeter, 'HOCHFELDEN' in the center, and '67270' below it. There are small stars on either side of the text 'COMUNTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA JOBN'.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 489/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Ettendorf

4. Fonction Publique

4.1 Personnels titulaires

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet affecté aux services Ressources Humaines et Comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn prendra la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de son territoire. Le transfert de cette compétence s'accompagne d'office du transfert de 28 agents uniquement affectés aux équipements scolaires.

La Collectivité comptera donc au 1^{er} janvier 2019, 56 agents tous statuts confondus et il est proposé de créer un poste administratif supplémentaire pour la gestion des Ressources Humaines et la Comptabilité, afin de renforcer l'effectif des services administratifs.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 août 2018 portant modification de ses statuts par la prise de compétence scolaire pleine et entière à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres représentant la majorité qualifiée ;

VU le projet d'Arrêté Préfectoral de transfert de compétence ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER**, à compter du 1^{er} janvier 2019, un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet affecté aux services Ressources Humaines et Comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** à l'issue du transfert de compétence scolaire le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Effectifs à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

- 1 Attaché titulaire à temps complet
- 1 Attaché contractuel à temps complet
- 1 Rédacteur titulaire à temps complet
- 5 Adjoints Administratifs principaux 2^{ème} classe titulaires à temps complet
- 2 Adjoints Administratifs contractuels à temps complet
- 1 Agent de Maîtrise principal titulaire à temps complet
- 1 Adjoint Technique titulaire à temps complet
- 1 Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 17,5/35^{ème}
- 1 Adjoint d'Animation contractuel à temps complet

Effectifs au Centre Aquatique ATOO-O :

- 2 Éducateurs des APS titulaires à temps complet
- 1 Educateur des APS contractuel à temps complet
- 1 Éducateur des APS principal 1^{ère} classe titulaire à temps complet
- 1 Éducateur des APS principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 2 Adjoints Administratifs titulaires à raison de 25/35^{ème}
- 1 Agent de Maîtrise titulaire à temps complet (en disponibilité)
- 1 Adjoint Technique principal 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 Adjoint Technique principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 24/35^{ème} (en disponibilité)
- 1 Adjoint Technique titulaire à temps complet
- 1 Adjoint Technique titulaire à raison de 25/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique contractuel à temps complet
- 1 Adjoint Technique contractuel à raison de 24/35^{ème}

Effectifs scolaires :

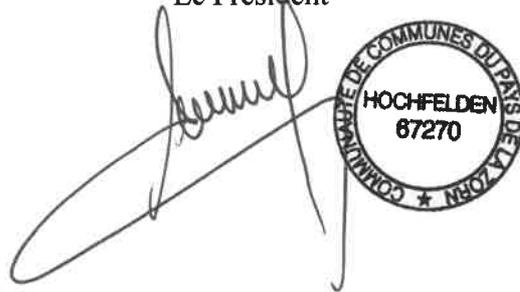
- 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe titulaires à raison de 21,5/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 33/35^{ème}
- 4 ATSEM principaux 2^{ème} classe titulaires à raison de 31,93/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 25,5/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 25/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 24,23/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe titulaire à raison de 22/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 24,45/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 24/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 23,5/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 23/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 22,88/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 21,5/35^{ème}
- 1 ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à raison de 21/35^{ème}
- 1 Aide maternelle et entretien contractuel à temps complet (contrat aidé)
- 1 Agent d'entretien contractuel à temps complet (contrat aidé)
- 1 Adjoint Technique titulaire à temps complet
- 1 Adjoint Technique titulaire à raison de 11,5/35^{ème}
- 1 Agent technique contractuel à temps complet (contrat aidé)

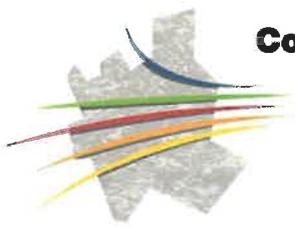
- 1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe contractuel à raison de 16/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique contractuel à raison de 17,5/35^{ème}
- 1 Adjoint Technique contractuel à raison de 14/35^{ème}
- 2 Adjoints Techniques contractuels à raison de 10/35^{ème}
- 1 Apprenti à temps complet

➤ **AUTORISE** le Président à signer toute les pièces administratives nécessaires à l'embauche.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA JORN" around the perimeter, "HOCHFELDEN" in the center, and "67270" below it. A small star is visible at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 490/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Ettendorf

1. Commande Publique

1.3 - Convention de mandat

Approbation de la convention avec l'ATIP pour la mission Système d'Information Géographique (SIG)

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du Système d'Information Géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le Comité Syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo,
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs,
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP,
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique,

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 300 euros pour les groupements et EPCI, avec mise à disposition d'1 ou 2 compte(s) d'accès nominatifs,
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire.

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique jointe en annexe, de la présente.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

VU la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP ;

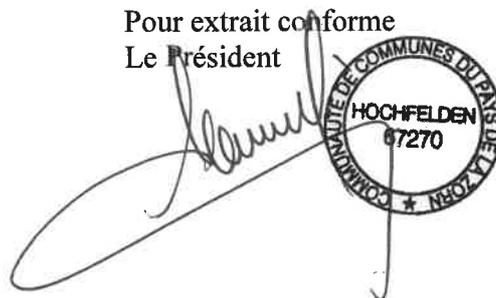
Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention correspondant à la mission Système d'Information Géographique (SIG) jointe en annexe de la présente délibération.
- **PREND ACTE** du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :
 - 300 euros pour les groupements et EPCI, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs,
 - 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire.
- **DIT QUE** la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois et sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne,
 - Messieurs et Mesdames les Maires des Communes membres.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN' around the perimeter, 'HOCHFELDEN' in the center, and '67270' below it. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 491/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Etendorf

5. Institutions et vie politique

5.7 - Intercommunalité

Approbation de conventions pour la mise à disposition de locaux de permanence au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La Maison du Pays de la Zorn, labellisée Maison de Services au Public (MSAP), dispose de bureaux vacants qu'elle peut mettre à disposition d'organismes sur demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de mettre à disposition, à titre gratuit, un bureau de permanence dans les locaux de la Maison du Pays de la Zorn, à compter du 1^{er} janvier 2019, au
 - Conciliateur de justice, les jours suivants : **tous les 1^{er} lundis du mois,**
 - Avocats, Maîtres PLANCON et DELANCHY, les jours suivants : **tous les 1^{er} vendredis après-midi du mois,**
 - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les jours suivants : **tous les mardis.**
- **DÉCIDE** de mettre en place des conventions d'occupation des lieux entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ces trois instances.
- **AUTORISE** le Président à signer ces documents.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20181220-DCC491-12-2018-DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 492/12/2018

Date de la convocation mercredi 12 décembre 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KRAEHN-DURR Carine, KAUFMANN Jean-Luc, DRULANG Adrien, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ROLAND Carine, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, FREUND Bernard, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

WICKER Pascal (à HURSTEL Alain)

Absents ou excusés 03

INGWILLER Bernard, RIEHL Bernard, FUCHS Didier

Secrétaire de séance M. WEISS Bernard, Adjoint au Maire d'Ettendorf

5. Intercommunalité

5.3 - Désignation de représentants

Création d'une Commission Tourisme

Dans le cadre de notre future collaboration dans l'objectif du PETR avec le Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et notre coopération actuelle avec l'Office du Tourisme du Kochersberg, il est proposé de créer une Commission Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création d'une Commission Tourisme.
- **FIXE** la composition de la Commission Tourisme comme suit :

Membres Élus :

- M. Bernard FREUND
- M. Xavier ULRICH
- M. Georges PFISTER
- M. Éric SCHAEFFER
- Mme Mireille GOEHRY
- Mme Marie-Paule LEHMANN
- Mme Michèle MEYER-GARCIA
- M. René HATT
- M. Jeannot KREBS
- Mme Carine DURR
- M. Jean HENTZ

Membres issus de la société civile :

- Mme Valentine FRITSCH, Brasserie METEOR à Hochfelden
- M. Pascal VOLTZ, Association ACHA à Wingersheim les Quatre Bans
- M. Serge BUCHI, Restaurant À l'Étoile à Wingersheim les Quatre Bans
- M. Damien ADAM, Gîte à Bossendorf
- M. Bruno DE BUTLER, Gîte S'Schwabels à Schwindratzheim
- M. Thierry ROSER, l'ARCHE à Hochfelden

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20181220-DCC492-12-2018-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019